



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **Mercredi 30 mai 2012** à 18 h 30 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

**CONVOCAATION**

Date	22/05/2012
Affichage	22/05/2012

**NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	24	9

**THEME : PATRIMOINE 9**

**OBJET : CENTRE  
D'INTERPRETATION DE  
L'ARCHITECTURE ET DU  
PATRIMOINE (CIAP).**



**Étaient Présents :** POYAU Aurélie, CIRIO Raymond, MUSSON Pascal, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, RAPANOEL Séverine, ESTACHY Monique, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, VALDENNAIRE Catherine, ESCALLIER Karine, SEZANNE Philippe.

**Étaient Représentés :**

DAERDEN Francine pouvoir à PONSART Marie-Hélène.  
GUIGLI Catherine pouvoir à POYAU Aurélie.  
DUFOUR Maurice pouvoir à GUERIN Nicole.  
JIMENEZ Claude pouvoir à PROREL Alain.  
NICOLOSO Alain pouvoir à PEYTHIEU Eric.  
BRUNET Pascale pouvoir à CODURI Laetitia.  
JALADE Jacques pouvoir à PETELET Renée.  
ROUBAUD Sabin pouvoir à VALDENNAIRE Catherine.

**Absents-Excusés :**

DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, BRUNET Pascale, JALADE Jacques, NUSSBAUM Richard, ROUBAUD Sabin.

**Secrétaire de Séance :** DJEFFAL Mohamed.

Rapporteur : Yvon AIGUIER.

Briançon bénéficie depuis 1990 du label « Ville d'art et d'histoire », ce qui témoigne de la qualité et de la diversité du patrimoine présent sur l'ensemble du territoire de la commune. A ce titre une convention a été signée avec le ministère de la Culture, qui prévoit un soutien financier et technique de la part du ministère, et en contrepartie l'obligation pour la Ville de Briançon de recourir à un personnel qualifié et agréé par le ministère, ainsi que l'obligation de se doter d'un équipement de médiation à la fois culturel de proximité appelé le CIAP (Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine).

L'engagement de la Ville pour la réalisation du CIAP a été renouvelé par la suite à deux reprises :

- en 2007 lors de la candidature des fortifications de Vauban au patrimoine mondial (délibération du 9 juillet 2007 relation au plan de gestion et de conservation) ;
- dans le Contrat de Redynamisation du Site de Défense de Briançon, une fiche action (fiche n°6) est consacrée à la mise en œuvre d'un espace muséographique dédié au passé stratégique et militaire de la ville (délibérations du 15 juin 2006 et 29 avril 2010)

Un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine conforte le développement touristique de la région et renforce l'attractivité culturelle dans une zone où la présence d'équipements culturels reste faible.

- **Son concept**  
Equipement de proximité
- **Ses objectifs**  
La sensibilisation, l'information et la formation de tous les publics à l'architecture et au patrimoine de la ville et de son territoire.
- **Son rôle**
  - ◆ mettre en valeur les ressources architecturales et patrimoniales du territoire,
  - ◆ sensibiliser la population aux enjeux de l'évolution architecturale, urbaine et paysagère du site.

### **Un critère patrimonial et un enjeu symbolique.**

Le choix de l'installation du CIAP s'est porté sur l'église des Cordeliers en raison de son statut de lieu de mémoire, de sa localisation au cœur de la ville intra-muros, secteur sauvegardé.

Le lieu sera chargé :

- d'assurer, par tout moyen approprié, l'accueil du public le plus large possible, de développer la fréquentation des espaces d'expositions ;
- de favoriser la transmission et la connaissance de la fortification en montagne ;
- de mettre en œuvre des actions d'éducation et de diffusion visant à assurer l'égal accès à tous à la culture dans ses domaines de compétence ;
- d'entreprendre, d'accueillir ou de susciter, le cas échéant avec d'autres partenaires, toutes activités, initiatives liées à son objet, notamment en matière de programmation culturelle, de débat public, d'information, d'action éducative, et de recherche.



## L'équipement du CIAP de Briançon comportera cinq pôles :

1. L'espace d'accueil ;
2. L'espace des expositions permanentes et temporaires ;
3. Le service éducatif ;
4. L'espace rencontre/auditorium ;
5. L'espace d'information et de documentation.

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 1 200 000 HT. Il concerne les études préalables, le programme architectural et scénographique, les travaux de restauration et d'aménagement du monument (*y compris la maîtrise d'œuvre relative au suivi de chantier*) et les travaux de scénographie.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

### Etudes et travaux

Etat	260 000,00 €
Région	200 000,00 €
Département	90 000,00 €
Mécénat	300 000,00 €
CCB : fonds de concours	113 000,00 €
Autofinancement Commune Briançon	237 000,00 €
<b>Total</b>	<b>1 200 000,00€</b>



Une présentation du projet scientifique et culturel, document qui expose les choix et les orientations du CIAP est annexée à la présente délibération. Il est l'outil de travail dynamique qui permettra de définir les moyens et de suivre la réalisation du projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver cette proposition ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 30


CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 (*VALDENNAIRE Catherine, ROUBAUD Sabin*).

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

TRANSMIS LE 04 JUIN 2012  
PUBLIÉ LE 04 JUIN 2012  
NOTIFIÉ LE 05 JUIN 2012

Le Maire,  
  
Gérard FROMM

REÇU LE  
- 5 JUIN 2012  
SOUS-PREFECTURE  
DE BRIANÇON

---

# CIAP BRIANÇON

---

**PROJET SCIENTIFIQUE ET CULTUREL  
DOCUMENT-CADRE**

**Avril 2012**

# CIAP PROJET SCIENTIFIQUE ET CULTUREL DOCUMENT-CADRE

---

## Sommaire

<b>Sommaire</b> .....	2
<b>A. Le contexte général</b> .....	3
1. Le concept d'un CIAP .....	4
2. Du concept à l'équipement .....	5
L'interprétation de l'architecture et du patrimoine .....	5
L'équipement .....	5
3. Briançon, un environnement exceptionnel, un site patrimonial majeur .....	6
<b>B. Les pôles du CIAP de Briançon</b> .....	7
1/ L'espace d'accueil (30 m <sup>2</sup> environ) .....	7
2/ L'espace des expositions permanente et temporaire (350 m <sup>2</sup> environ) .....	7
▪ Exposition permanente - 300 m <sup>2</sup> .....	7
▪ Exposition temporaire - 50 m <sup>2</sup> .....	7
3/ Le service éducatif - 100 m <sup>2</sup> .....	7
4/ L'espace de rencontre - 60 m <sup>2</sup> .....	8
5/ L'espace d'information et de documentation, sur l'architecture et le patrimoine - 30m <sup>2</sup> .....	8
6/ Les sanitaires - 10 m <sup>2</sup> .....	9
7/ Les espaces privés - 70 m <sup>2</sup> .....	9
<b>C. Le cœur du projet scientifique et culturel</b> .....	9
1. L'exposition permanente .....	9
Une scénographie souple et originale .....	9
Un espace prologue .....	10
Les axes de l'exposition .....	11
Axe 1 - Briançon, la ville d'hier à la ville contemporaine .....	11
Axe 2 - hommes et territoires .....	11
2. Les expositions temporaires .....	11
3. L'espace de rencontre .....	12
<b>D. La médiation</b> .....	12
Une médiation au service de l'architecture, du patrimoine et des visiteurs .....	12
1. Une médiation disponible pour chacun .....	12
2. Une médiation sur mesure pour des publics spécifiques .....	13
Les familles .....	13
Les adolescents .....	13
Les personnes porteuses de handicap .....	13
Les groupes .....	13
<b>E. La diffusion, les publics, les activités</b> .....	14
Quelle fréquentation ? Quelle composition de public ? .....	14
Une large ouverture du CIAP et une politique tarifaire raisonnée et attractive .....	14
<b>F. L'organisation interne, le fonctionnement</b> .....	16
Le comité scientifique .....	16
L'équipe du CIAP .....	17
Les moyens financiers de la structure .....	Erreur ! Signet non défini.



## A. Le contexte général

Un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine, pourquoi ?

Dans le cadre de la convention Villes et Pays d'art et d'histoire signée avec le ministère de la culture et de la communication en janvier 1990, Briançon s'est engagée à créer un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP). Ce souhait est renouvelé lors de l'inscription des fortifications de Vauban au patrimoine mondial dans le plan de gestion, de conservation et de développement durable. Enfin, à l'occasion de la fermeture en 2009 du Centre National d'Aguerissement en Montagne, un contrat de redynamisation du site de Défense de Briançon a été signé. Une fiche action (n°6) est consacrée à la mise en œuvre d'un espace muséographique dédié au passé stratégique et militaire de la ville.

Un CIAP représente une occasion de développement pour le territoire briançonnais. Il conforte le développement touristique de la région. Surtout, cet outil renforce l'attractivité culturelle de la région dans une zone où la présence d'équipements culturels reste encore faible.

### Un levier pour le développement économique et urbain

La culture et l'économie ont longtemps été considérées comme des domaines bien distincts. Aujourd'hui, on reconnaît le poids des «industries culturelles» et leur **effet d'entraînement** au niveau de l'emploi, de la fréquentation touristique, du renforcement d'image et de la compétitivité générale des territoires.

L'impact économique correspond aux dépenses publiques et privées d'investissement et d'équipement, aux dépenses liées à la consommation culturelle mais aussi aux effets d'entraînement sur les autres secteurs de l'économie régionale (services, transports, formation, commerce, approvisionnements et prestations diverses).

## 1. Le concept d'un CIAP

Le Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine est un équipement culturel de proximité ayant pour objectif la sensibilisation, l'information et la formation de tous les publics à l'architecture et au patrimoine de la ville ou du pays concerné.

Créé en articulation avec les autres équipements culturels de la collectivité territoriale (musée, médiathèque, centre d'urbanisme, etc.), il contribue à compléter le maillage culturel du territoire. Lieu d'information et de pédagogie, le CIAP s'adresse en priorité aux habitants de la ville et de la région, mais également aux touristes, francophones ou non.

Le CIAP a pour rôle de :

- Mettre en valeur les ressources architecturales et patrimoniales du territoire communal en vue de favoriser un développement culturel profitable à tous ; à ce titre, le CIAP fait découvrir et comprendre l'architecture et le patrimoine en présentant les étapes successives de sa constitution - sans omettre les parties les plus récentes - et en les contextualisant par l'apport de données géographiques, historiques, politiques, religieuses, socioéconomiques, ethnologiques et techniques.
- Sensibiliser la population aux enjeux de l'évolution architecturale, urbaine et paysagère de la ville et l'impliquer davantage dans la réalisation de projets de mise en valeur du patrimoine.  
Dans ce cadre, le CIAP constitue pour la collectivité un lieu privilégié d'information et de débats sur les projets d'urbanisme, les chantiers en cours, etc.
- Offrir un support pédagogique, c'est-à-dire fournir les outils permettant d'analyser et de comprendre la ville in situ ainsi que de s'y repérer.

Véritable outil de médiation, il met à la disposition du visiteur les sources et les méthodes de constitution du savoir afin de lui permettre, lors de la découverte des sites, d'enrichir ses connaissances de façon autonome.



## 2. Du concept à l'équipement

### L'interprétation de l'architecture et du patrimoine

Trois orientations constituent les points d'appui du CIAP :

- **Dévoiler à partir de données scientifiques**

Dans ce cas, le plus important est de donner au visiteur la possibilité de percevoir des éléments qui lui étaient cachés, inaccessibles ou inconnus, et qui l'empêchaient d'accéder à la compréhension de ce qu'il avait néanmoins sous les yeux.

- **Traduire**

Mettre à disposition un savoir constitué n'est pas toujours une démarche suffisante pour intéresser le visiteur et lui permettre de garder en mémoire ce qu'on souhaite lui transmettre.

Les discours ne doivent pas présenter l'architecture et le patrimoine de manière hermétique au point que les visiteurs seraient incapables de les apprécier.

Il appartient à l'équipe de la direction du patrimoine de rendre intelligibles et faciles d'accès des données complexes, sans pour autant tomber dans une démarche de simplification réductrice.

- **Interpréter avec créativité et mobiliser l'émotion**

Enfin, pour favoriser la mémorisation des contenus, les dispositifs d'interprétation gagneront à intégrer des éléments qui stimulent les émotions ou les sensations du visiteur (à condition que ces éléments restent en rapport étroit avec le message scientifique).

*«L'interprétation ne se contente plus d'expliquer des contenus. Elle se préoccupe aussi de leur transmission et de leur appropriation par les visiteurs. Et pour ce faire, elle n'hésite pas à faire appel au registre socio-affectif, c'est-à-dire à l'implication du visiteur en jouant sur sa sensibilité et en cherchant à créer du plaisir et de l'émotion»*

(Meunier et Jacobi, 1999).

Cette troisième figure de l'interprétation est centrée sur les qualités et la créativité du travail de médiation-interprétation.

Le Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine est donc fondé sur la combinaison de ces trois formes de l'interprétation : développer à partir de données scientifiques, traduire et mobiliser l'émotion.

### L'équipement

Le CIAP propose aux visiteurs :

- Une exposition permanente ;
- Des expositions temporaires ;
- Des ateliers pédagogiques ;
- Un espace de rencontre ;
- Un espace d'information et de documentation.



### 3. Briançon, un environnement exceptionnel, un site patrimonial majeur

Le Briançonnais est une terre d'influences qui réunit le paradoxe d'être à la fois au nord des Alpes du Sud et au sud des Alpes du Nord. Briançon est au cœur de cet environnement montagnard, au pied des grands cols, et en même temps en Haute Provence, en Haute Durance.

La commune est réputée pour sa cité intra-muros et les nombreux bâtiments inscrits ou classés au titre des monuments historiques. Afin d'affirmer sa politique volontariste de valorisation du patrimoine, la municipalité a signé en janvier 1990, la convention Ville d'art et d'histoire avec le ministère de la culture et de la communication.

Par ailleurs, la ville s'impose comme un maillon du réseau de fortifications contrôlant le passage des Alpes. Marqué par l'empreinte de Vauban, le site de Briançon présente un ensemble fortifié exceptionnel construit aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles et conforté jusqu'au XX<sup>e</sup> siècle.

Depuis le 7 juillet 2008, les sites de l'enceinte urbaine, des forts des Salettes, des Têtes, du Randouillet et Dauphin, la Communication Y et le Pont d'Asfeld sont inscrits sur la liste du Patrimoine Mondial au titre des fortifications de Vauban.

Cet ensemble complexe mérite d'être expliqué aux briançonnais et aux visiteurs à l'aide de cet outil de médiation qu'est le CIAP.

## B. Les pôles du CIAP de Briançon

### 1/ L'espace d'accueil (30 m<sup>2</sup> environ)

Ce lieu héberge l'accueil-billetterie-boutique du CIAP. Il est le premier contact avec le visiteur.

Son mobilier est constitué d'une banque d'accueil/bureau, de rayonnages et de présentoirs qui renferment la réserve de la librairie, des articles à la vente, ainsi que la documentation proposée à titre gracieux par la Direction du Patrimoine.

L'espace sera occupé par un lieu de présentation du concept du CIAP

- plan des expositions
- historique du lieu
- diffusion (écran numérique) des informations patrimoniales et culturelles de la ville - y figureront les étapes des chantiers de restauration, opération d'urbanisme, principales manifestations autour du patrimoine.

### 2/ L'espace des expositions permanente et temporaire (300 m<sup>2</sup> environ)

#### ▪ Exposition permanente - 250 m<sup>2</sup>

Le parti retenu doit autoriser l'identification aisée de différentes unités d'exposition et les articulations logiques qui existent entre elles.

L'organisation de l'espace doit autoriser

- l'accueil d'un groupe de cinquantaine de personnes (un car de tourisme ou deux classes) en simultané ;
- une circulation aisée pour les publics handicapés ;
- un confort de visite pour les enfants.

#### ▪ Exposition temporaire - 50 m<sup>2</sup>

L'exposition temporaire contribue à renouveler l'intérêt des publics locaux.

Son positionnement au sein du CIAP est à définir : proche ou non de l'espace accueil.

Il convient de disposer d'un mobilier modulable afin de permettre de renouveler l'aménagement de la salle d'exposition et de varier les modes de présentations à moindre frais.

### 3/ Le service éducatif - 100 m<sup>2</sup>

La salle affecté aux ateliers pédagogiques doit répondre aux besoins spécifiques des enfants et des activités programmées : point d'eau, utilisations de tables pliantes et de sièges empilables, zone vestiaires, local pour stocker les fournitures et matériels pédagogiques (maquettes, livrets, crayons, sacs de plâtre...). L'espace devra disposer d'un dispositif d'occultation des fenêtres pour les projections. Cet espace doit permettre l'accueil de deux classes simultanément soit une cinquantaine enfants.



#### **4/ L'espace de rencontre/auditorium - 100 m<sup>2</sup>**

La volonté de faire du CIAP un véritable outil culturel, de prolonger le parcours thématique des expositions, de mettre en évidence son rôle d'acteur et de passeur privilégié en matière de connaissance met en évidence la nécessité d'un espace de rencontre.

Il permet d'accueillir le public pour des débats, conférences ou projections voire des concerts. Y sont conviés avec les élus, les habitants et les professionnels (service territorial de l'architecture et du patrimoine, conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement, direction régionale des affaires culturelles, direction départementale des territoires, architectes, urbanistes, universitaires, artisans, commerçants, représentants d'associations, etc.). Il s'agit d'offrir aux résidents un lieu de débats, de rencontres et d'information sur les activités de valorisation du patrimoine et sur les projets contemporains d'aménagement urbain ou paysager.

En outre, des cycles de conférences peuvent être mis en place afin de compléter le propos des expositions temporaires. Celles-ci peuvent également se faire in situ à la manière des visites guidées (par exemple, un architecte vient présenter les objectifs qui ont présidé à la conception d'un quartier de la ville, d'un équipement).

Les conférences constituent une politique d'animation du lieu particulièrement efficace pour les publics locaux. Elles sont un moyen de mobiliser les habitants sur des thèmes de proximité auxquels ils sont particulièrement sensibles : aménagements urbains, construction d'un nouvel équipement, présentation des phases de restauration de monuments historiques, environnement ; législation ; conseils aux propriétaires pour la conduite de travaux de restauration, etc.

Le lieu accueillera également notamment en période estivale, une programmation de concerts.

#### **5/ L'espace d'information et de documentation, sur l'architecture et le patrimoine - 20m<sup>2</sup>**

Ouvert au grand public, aux chercheurs et aux enseignants. Ce centre de ressources concerne à la fois l'histoire du territoire communal et son actualité. On doit pouvoir y trouver :

- des ouvrages de référence sur l'architecture et le patrimoine, ou à tout le moins une bibliographie de référence ;
- une documentation spécialisée relative d'une part aux thématiques abordées au sein de l'exposition, permettant d'approfondir les questions traitées, d'autre part à l'actualité architecturale locale (enquête publique, PLU, OPAH, SCOT, etc.) ;
- des dossiers spécifiquement réalisés à l'attention du public scolaire.

Le fonds est bien entendu constitué en complémentarité avec les autres organismes spécialisés (bibliothèque ou centre de documentation, service d'urbanisme, etc.), avec lesquels la direction du patrimoine travaille en réseau ou en partenariat.

Il est très souhaitable que l'espace de documentation soit visible depuis la salle d'exposition permanente, afin que le visiteur s'y rende naturellement, au terme de son parcours.

6/ Les sanitaires - 10 m2

7/ Les espaces privés - 20 m2

Ils se décomposent :

- un local de stockage - 10m2
- un local technique - 10m2.

## C. Le cœur du projet scientifique et culturel

### 1. L'exposition permanente

L'enjeu de l'exposition permanente est d'approcher et de traduire la complexité de la ville dans toutes ses composantes : environnement, urbanisme, histoire, patrimoine, architecture, économie....

Cet espace est un lieu donnant à voir, à lire et à entendre l'histoire de Briançon. Il constitue un outil de partage de la connaissance et par là même de médiation.

Le discours choisi doit être fort, identifiable et compréhensible par tous les publics.

Conçue pour plusieurs années, l'exposition doit être pensée en terme de durabilité au moins à moyen terme et non démodable.

#### **Une scénographie souple et originale**

L'exposition souhaite avant tout séduire un public varié, aiguïser sa curiosité sur les multiples facettes du territoire communal. Il s'agit de penser une scénographie originale ; utilisation de différents registres, composition d'atmosphères, fabrication d'univers spécifiques.

#### **Les textes**

Les textes, en plusieurs langues, présentés dans l'exposition auront statuts d'objets exposés et constitueront une charpente où se trouveront des témoignages, des récits, des citations, etc. La variation des échelles, de l'impression, de la typographie, des supports, et leur installation dans l'espace si ces textes sont imprimés créera la surprise. Parfois ces textes pourront être enregistrés ou défiler sur des écrans.

#### **Les objets**

Les objets présentés seront choisis soit pour leur fonction symbolique, soit pour leur valeur documentaire.

#### **Les images**

Les images proviendront de projections d'images, photographies noir et blanc et couleur, format 3D ou réalité augmentée. Tous les supports techniques sont à envisager dans la mesure où leur utilité et leur efficacité est étudiée. De même que pour les textes, les échelles pourront varier, l'image pourra être le médium d'une idée, occuper une salle comme un outil d'accompagnement.

#### **Le son**

le son sera conçu comme un objet muséologique. Des atmosphères spécifiques pourront être



adaptées à certaines périodes ou thèmes traités et pourront intégrer dans les bandes sonores des extraits de films, des bruits quotidiens, des textes enregistrés et des interviews.

La diversité des dispositifs mis en place et des postures proposées par la scénographie devra constituer un attrait de la visite.

### **Un espace prologue**

Dès l'entrée le visiteur doit être saisi par un discours introductif percutant qui pose les spécificités de la ville mises en lumière dans l'exposition.

Il est essentiel pour le visiteur d'être guidé, pris en charge par un parcours dont les unités thématiques sont immédiatement visualisables.

### **Une ville de montagne**

#### **1. Le grand site de Briançon**

La ville de Briançon se trouve au cœur d'un paysage à structure extrêmement forte, à la jonction des vallées de la Guisane et de la Durance, dominée par des massifs culminants à plus de 2 500 m. d'altitude.

Les éléments constitutifs de la structure :

- Les masses
  - Éléments vivants : végétation
  - Éléments construits aux formes géométriques à arêtes vives
  - Éléments inertes : masses rocheuses
  
- Les espaces ouverts
  - Prairies, champs, clairières
  - Les espaces ouverts artificiels : routes, voies de chemin de fer...
  - Espaces ouverts inertes : lits des rivières, torrents...

Nous trouvons à Briançon, la combinaison de tous ces éléments, phénomène rare.

#### **2. La montagne est le premier fondement du territoire briançonnais. Elle constitue un milieu naturel particulier auquel les hommes se sont adaptés.**

**2.1. Quel espace ?**

**2.2. L'organisation de l'espace**

**2.3. Les ressources de la montagne : sols, eaux, ressources minières, carrières et matériaux de constructions.**

**2.4. Un espace peuplé**

## **Les axes de l'exposition**

### Axe 1 - Briançon, la ville d'hier à la ville contemporaine

- L'histoire et ses acteurs.
- Le secteur sauvegardé
- Les monuments
- L'inscription des fortifications de Vauban au patrimoine mondial
- Les chantiers de restauration du patrimoine immobilier et mobilier.
- Le projet urbain

### Axe 2 - hommes et territoires

- **Unité 1 - l'aménagement du territoire**  
Le Dauphiné médiéval - Les Escartons
- **Unité 2 - les espaces construits et leurs représentations**  
La ville, les hameaux, les forts...et leurs composantes. L'évolution urbaine et la structuration du paysage par les fortifications  
Cartographie, plan relief/cadastre ...
- **Unité 3 - le territoire traversé**  
Le patrimoine généré par l'existence des voies d'eau, les routes et chemins, le chemin de fer, les remontées mécaniques...
- **Unité 4 - L'économie**  
Les mutations des pratiques économiques au cours du temps - commerce, ville de garnison, industrie, tourisme, station climatique, station de ski...

## **2. Les expositions temporaires**

Ces expositions participent du même postulat et complètent l'exposition permanente. Elles traitent de sujets ponctuels, de questions plus précises et avec des regards multiples. Elles bénéficient d'un rythme de renouvellement soutenu et manifestent le caractère pluriel du CIAP. Elles prennent des tons et présentent des muséographies différentes selon les sujets traités et les publics visés.

Une posture sera préconisée : une grande diversification des thématiques et des sujets traités pour atteindre la plus grande variété de publics. On peut les rassembler en trois catégories principales :

- les sujets d'actualité et enjeux contemporains du territoire ;
- l'approfondissement des points traités dans l'exposition permanente ;
- Les thématiques des manifestations nationales

Une équipe projet sera mise en place pour la réalisation de chaque exposition, fruit d'une organisation structurée et collaborative. Un chargé de projet, chef d'orchestre, propose la ligne éditoriale de l'exposition et l'enrichit des contributions de l'équipe interne et d'un comité



d'experts *ad hoc*. Une grammaire muséographique et de médiation est conçue à chaque production.

### **3. L'espace de rencontre**

L'exposition ne peut pas tout dire. Elle repose sur des choix, des contraintes. L'espace de rencontre, en accueillant des conférences, débats, colloques permet de prolonger l'action et la réflexion.

L'objectif de la programmation est d'avoir un regard croisé, une confluence d'idées, de réflexions et de savoirs sur le sujet traité.

Des rencontres, des formations sont régulièrement organisées, visant à diffuser auprès d'un large public les savoirs.

## **D. La médiation**

### **Une médiation au service de l'architecture, du patrimoine et des visiteurs**

Pour aller à la rencontre des publics de proximité comme des publics touristiques, des familiers comme de ceux qui d'habitude ne viennent pas dans tel espace culturel, et pour faire une place particulière aux familles, aux adolescents et aux seniors, le CIAP proposera une approche de médiation qui facilite, soutient et encourage l'accès au patrimoine et à l'architecture et concourt à l'éducation du regard. Pour cela, la médiation doit favoriser le dialogue et l'exercice du sens critique. Elle doit proposer des moyens adaptés à chacun en tenant compte de son degré de familiarité avec le sujet, de sa situation de visite, de ses modes d'apprentissage, de ses motivations et de son âge. Elle doit permettre la construction du sens, provoquer un désir « vif et durable » de découvrir, d'aller plus loin, de poursuivre et de renouveler l'expérience de la visite.

#### **1. Une médiation disponible pour chacun**

Du point de vue des contenus, la très grande majorité des visiteurs sont des novices et des non-connaisseurs. Aussi, on considère que tout visiteur a un besoin important en repérage et en clés culturelles fondamentales pour faire sienne l'offre culturelle et éducative qui lui est proposée.

Du point de vue affectif et social, la majorité des visiteurs viennent dans une démarche d'échange, renforcée par le lien affectif de l'accompagnement. Aussi, le CIAP doit être un moment d'échanges et de co-construction des contenus.

Enfin, du point de vue physique, tout visiteur est en demande forte d'ergonomie et de confort, que ce soit par exemple à cause de l'âge, de la présence d'un enfant, de déficiences visuelles ou auditives courantes ou, simplement, d'un seuil de fatigabilité que l'on sait vite atteint pendant la visite au musée. Aussi, par sa muséographie et les outils qu'il propose, le CIAP garantira toutes les conditions pour une visite sereine et plaisante.

La médiation met en avant les principes suivants :

- les contenus proposent une hiérarchisation systématique des messages, très clairement exprimée, qui va du plus important au plus détaillé et complexe ;

- les textes - du cartel au programme multimédia - sont courts, efficaces et proposent des informations de type « clés fondamentales » ; ils sont rédigés en utilisant un vocabulaire accessible aux novices et non-connaisseurs sans pour autant être simplistes ;
- ils proposent systématiquement trois langues : français, anglais et italien ;
- l'approche interactive est privilégiée chaque fois que cela est possible pour favoriser la co-construction et le co-apprentissage ;
- les équipements et dispositifs sont diversifiés (textes, cartes, plans, maquettes, programmes vidéo et audio, multimédia, mise en scène, manipulation, etc.) et mettent à contribution tous les sens apportant ainsi une réponse aux déficiences de mal voyance et mal entendance, ainsi qu'au handicap moteur et intellectuel ;
- quel que soit le type de support et la compétence mobilisée (lire, écouter, toucher, etc.), la logique d'utilisation des dispositifs et équipements est intuitive, rapidement intelligible et cohérente dans l'ensemble des expositions présentées ;
- les équipements et dispositifs sont facilement repérables et lisibles.

## **2. Une médiation sur mesure pour des publics spécifiques**

### **Les familles**

Le lien affectif entre les membres de la cellule familiale détermine un projet de visite interactif qui mise sur le dialogue et dont les thématiques et sujets doivent être adaptés selon les tranches d'âge. Pour ces visiteurs, on privilégiera l'interactivité au travers de jeux, manipulations, programmes audio, etc. Les familles ont aussi besoin de moments et de lieux adaptés à leurs besoins ; la muséographie en tiendra compte dans sa conception.

### **Les adolescents**

La visite par les adolescents est dominée par une exigence d'autonomie, de convivialité ainsi que par le besoin de s'identifier aux problématiques et au langage proposés par le CIAP. Ainsi, en termes de contenu, les thématiques seront adaptées chaque fois que cela est possible pour tenir compte de leurs intérêts et de leurs préoccupations. Misant sur leur sensibilité au design et leur goût des technologies, la médiation pensée à leur intention, proposera essentiellement des outils nomades et interactifs (ex: RFID, téléchargement flashé, etc.).

### **Les personnes porteuses de handicap**

Les personnes en "situation de handicap" trouveront dans la médiation de référence des réponses à leurs besoins. En revanche, il est indispensable d'offrir une médiation spécifique (aménagement et équipement) pour les personnes porteuses d'un handicap profond. Par exemple :

- supports en braille et autres éléments tactiles pour les aveugles de naissance,
- supports en langage des signes pour les sourds profonds,
- médiation humaine pour les déficients mentaux et intellectuels,

### **Les groupes**

La visite en groupe impose des exigences particulières qui, si elles ne sont pas prises en compte dès la conception, sont vécues comme un problème permanent et récurrent par l'ensemble des visiteurs. Ainsi, la muséographie intégrera des zones de dégagement dans le parcours à leur



intention. En termes de médiation, des outils qui permettent une consultation/démonstration conduite par un médiateur seront développés et la visite accompagnée sera construite pour favoriser l'échange.

La prise en compte de ces besoins spécifiques conduit à une palette élargie et diversifiée d'équipements et d'outils de médiation.

Les outils ainsi ciblés ne doivent pas toutefois être limités dans leur utilisation. Tout visiteur pourra utiliser chacun des outils mis à disposition dans les salles, basculer d'une catégorie à une autre, se reconnaître dans des thématiques ou supports très différents.

## **E. La diffusion, les publics, les activités**

Dès son ouverture, le CIAP doit offrir à ses publics une vision claire de la variété et de l'originalité des ses offres (expositions, conférences, activités pédagogiques, accueil, librairie-boutique, kiosque d'information).

### **Quelle fréquentation ? Quelle composition de public ?**

La fréquentation estivale des lieux d'expositions liés au patrimoine est de 12 000 visiteurs. En prenant en compte le calendrier d'ouverture du CIAP, l'objectif est doubler la fréquentation (la maison du Parc national des Ecrins accueille 65 000 visiteurs/an).

Sur 24 000 visiteurs, un quart serait constitué par les groupes (adultes), un autre quart du total par les groupes scolaires.

Aujourd'hui la répartition des visiteurs fréquentant les activités Ville d'art et d'histoire par provenance géographique est la suivante :

<b>Visiteurs français</b>	
Provence-Alpes-Côte d'Azur	26 %
Ile de France	18 %
Rhône Alpes	16 %
Autres régions françaises	40 %

<b>Visiteurs étrangers</b>	
Italie	32 %
Belgique	22 %
Royaume Uni	8 %
Pays Bas	8 %
Amérique du nord	10 %
Autres pays	20 %

### **Une large ouverture du CIAP et une politique tarifaire raisonnée et attractive**

La qualité de l'accueil du CIAP, c'est faire en sorte que l'espace soit ouvert au moment où les visiteurs ont envie de s'y rendre et que les conditions financières d'entrée ne soient pas un obstacle à sa visite.

Si les considérations qui suivent s'appuient sur l'expérience de musées français, elles n'achèvent pas la réflexion sur ces questions qui doivent être débattues avec tous les partenaires du projet.

#### Des jours et des heures d'ouverture qui restent à définir

Traditionnellement les musées nationaux en France sont fermés le mardi. Toutefois, certains espaces muséographiques ont choisi comme jour de fermeture le lundi. Le CIAP de Chambéry et le centre des monuments nationaux à Mont-Dauphin ont fait le choix du lundi. Le Centre d'Interprétation du Patrimoine Fortifié dans la redoute Marie-Thérèse à Avrieux (Savoie) est adepte d'une fermeture le lundi et le mardi. Du côté Italie, le fort d'Exilles est fermé le lundi. Cette journée de fermeture offre le temps de réaliser les travaux d'entretien nécessaires. D'un point de vue financier, elle permet également de réduire les dépenses de fonctionnement.

#### Un espace ouvert tous les jours de l'été

La question de l'ouverture 7 jours sur 7, au moins une partie de l'année, mérite d'être posée. Si quasiment tous les musées ont un jour de fermeture hebdomadaire, les sites culturels sont en revanche ouverts tous les jours de l'année.

La réflexion doit porter sur les attentes des visiteurs et sur la politique promotionnelle de la ville. On peut ainsi penser que le nombre de visiteurs, notamment touristiques, sera plus faible l'hiver et qu'une journée de fermeture est tout à fait acceptable pour le public. A l'inverse, si l'objectif est de faire venir les touristes au printemps et à l'été, il faut éviter de leur offrir portes closes dans la mesure où les alternatives de visite restent faibles sur le territoire briançonnais.

La proposition serait donc d'ouvrir le CIAP tous les jours l'été, c'est-à-dire au moins en juillet et août, et de retenir, le reste de l'année, un jour de fermeture qui pourrait donc être le mardi afin de donner la possibilité d'une offre complémentaire à celles des sites culturels proches.

#### Les horaires

L'heure d'ouverture du CIAP est aussi une question à aborder de même que l'amplitude d'ouverture.

Elle dépendra pour une grande part des moyens dont disposera le CIAP pour son fonctionnement. Elle s'ajustera aussi par la suite au niveau de fréquentation réelle et aux pratiques de visite.

#### Des modalités d'accès et des tarifs à préciser

Le CIAP sera un espace que l'on souhaite largement ouvert sur la ville. L'accueil se veut un lieu accessible à tous. Toutefois, cette liberté d'accès sera tempérée par les impératifs de sécurité des personnes.

Le niveau de fréquentation attendu donne la possibilité de délivrer un billet à tous les visiteurs même à ceux bénéficiant de la gratuité ce qui facilite le contrôle d'accès et permet un comptage précis des entrées mais aussi l'analyse des pratiques des visiteurs.

Afin d'inciter le public à fréquenter le lieu, la grille tarifaire sera modérée ; des critères de réduction ou de gratuité seront définis ultérieurement.



Les grands principes tarifaires :

Un accès gratuit à l'exposition permanente

Un accès payant aux expositions temporaires avec possibilité d'un tarif réduit ou d'une exonération pour certains publics ;

Un accès payant aux visites, conférences, ateliers, avec possibilité d'un tarif réduit ou d'une exonération pour certains publics ;

Des jours et des horaires de gratuité complète (un jour par mois, journées du patrimoine).

## **F. Les acteurs du projet**

### **Le comité de pilotage**

Il a pour fonction de participer :

- à la définition des exigences de la maîtrise d'ouvrage ;
- au suivi de l'opération dans toute sa durée ;
- à la prise en compte de l'éclairage spécifique apporté par chacun de ses membres, selon ses responsabilités ;
- aux principales décisions ;
- à la validation du projet scientifique et culturel et du projet architectural.

Les personnes retenues pour cette instance :

#### Personnes impliquées

Le Maire de Briançon,

Le sous-préfet

L'élu en charge du patrimoine

L'élu en charge de l'urbanisme

L'élu en charge du tourisme

Un représentant de la Direction Régionale des Affaires Culturelles

Un représentant du Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine

Le conservateur du patrimoine

Les financeurs - Conseil Général des Hautes Alpes et la Région Provence Alpes Côte d'Azur

Le Mécène

#### Personnes concernées

L'inspecteur d'académie

Le directeur de l'office de tourisme

Le directeur départemental des archives

Le conservateur départemental Musée Muséum

Le directeur du CAUE

Les services techniques

Le service de l'urbanisme

### Le comité scientifique

Il comprend des personnalités issues de diverses institutions (DRAC, musées, archives, universités, etc.), spécialistes des disciplines suivantes : architecture, urbanisme, histoire, histoire de l'art, archéologie, ethnologie, géographie, etc.

Son président est choisi parmi ses membres, en accord avec le chef de projet.

Le comité scientifique a pour principales missions de participer à la définition :

- des contenus scientifiques et culturels que le CIAP doit proposer aux différents publics,
- des moyens pédagogiques et méthodologiques utilisés pour transmettre les informations,
- et de garantir la qualité du projet scientifique et culturel.

Les personnes retenues pour cette instance :

#### Conservateurs et directeurs

Gaël Chenard, directeur départemental des archives

Frédérique Verlinden, conservateur départemental Musée Muséum

Le conservateur du Musée des Troupes de Montagne

#### Universitaires

Nicolas Faucherre, professeur d'histoire de l'Art à l'université de Nantes, archéologue et historien spécialiste des fortifications.

Philippe Prost, architecte urbaniste spécialiste en architecture militaire, professeur à l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville

Un paysagiste

#### Personnes ressources institutionnelles

Sylvaine Le Yondre - conservateur régional des monuments historiques adjoint et conseillère DRAC Villes et Pays d'art et d'histoire

Christine Cordina Baixe, chargée de mission Musée / Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Marceline Brunet, directrice du patrimoine / Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Un représentant du parc national des Ecrins

#### Ressources internes

Aurélié Laporte, archiviste de Briançon

Isabelle Fouilloy Jullien, Conservateur du patrimoine